



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 25 03 2025

PUBLIÉ LE 25 MARS 2025

Sommaire

DSDEN / Division des Finances et des Affaires Générales

72-2025-03-19-00003 - ARRETE 2025-03 composition CDESCE - mars 2025 (3 pages)

Page 3

72-2025-02-05-00001 - Arrêté_Carte_Scolaire_R2025_05_02_2025.docx (2 pages)

Page 7

DSDEN

72-2025-03-19-00003

ARRETE 2025-03 composition CDESCE - mars
2025

Arrêté n° 2025-03 du 19 mars 2025 portant modification de la composition du Comité Départemental d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement de la Sarthe

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

Vu les articles L. 121-4-1, L. 421-8, L. 401-4, R. 421-46 et R. 421-47 du Code de l'Éducation ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ces effets ;

Vu le décret n° 2005-1145 du 09 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-294 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu l'arrêté DASEN-72 n° 2015-14 du 23 septembre 2015 portant création du CDESC de la Sarthe ;

Vu la circulaire MEN-DGESCO-B3-1 n° 2006-197 du 30 novembre 2006 relative au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;

Vu la circulaire MEN-DGESCO-B3-1 n° 2011-216 du 2 décembre 2011 relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques ;

Vu le point 2 de l'annexe 19 à la circulaire MENESR-DGESCO-A n° 2014-068 du 20 mai 2014 relative à la préparation de rentrée scolaire 2014 ;

Vu le point III-3 de la circulaire MENESR-DGESCO-B3-1 n° 2015-117 du 10 novembre 2015 intitulée « politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves » ;

Vu la circulaire MEN-DGESCO-B3-1 n° 2016-114 du 10 août 2016 relative aux orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;

Vu le point II-2 de la circulaire de rentrée 2017 MENESR-DGESCO n° 2017-045 du 9 mars 2017 ;

Vu la circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019 relative à la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD 2030) ;

Vu la circulaire du 24 septembre 2020 relative au renforcement de l'éducation au développement durable ;

ARRÊTE :

Article 1

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024-02 du 29 mars 2024 portant modification de la composition du comité départemental à l'Éducation, à la santé, à la citoyenneté, et à l'environnement.

Article 2

Les objectifs du comité départemental d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CDESCE) sont les suivants :

- Etablir un état des lieux départemental du fonctionnement des CESCE ;
- Proposer, impulser des actions fédératrices départementales ;
- Accompagner les écoles et les établissements sarthois pour favoriser le développement des CESCE ;
- Assurer le suivi évaluatif départemental

Article 3

Le comité départemental d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CDESCE) de la Sarthe comprend 21 membres. Il est ainsi composé :

- Présidente : Madame Dominique POGGIO, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe ;
- Madame Anne-Marie RIOU, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ;
- Madame Liliane BELLION, Médecin, conseillère technique à la DSDEN
- Madame Sophie PETIT, Infirmière scolaire, conseillère technique à la DSDEN ;
- Madame Myriam LAIB, conseillère technique du service social à la DSDEN ;
- Madame Karine COUTEAU, chargée de mission 2nd degré et référente harcèlement pour le 2nd degré ;
- Monsieur Mickaël GOULVENT, Inspecteur Jeunesse et Sport, Responsable du SDEJS 72

- Représentation du 1er degré :
 - Madame Laurence DUBREIL, Adjointe à l'Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ;
 - Madame Edwige BRIGNONE, Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Montval-sur-Loir ou Madame Magali PICHON, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de La Ferté Bernard (suppléante).
 - Monsieur Pascal MONTAGNE, référent direction d'écoles et référent harcèlement pour le 1er degré ;
 - Monsieur Charles MAHOIN, IEN pré-élémentaire ;
 - Monsieur Pascal VIARD, CPD Environnement Développement Durable et Sciences ;
 - Monsieur Erwan PRIGENT, CDP Chargé de formation du 1^{er} degré ;

- Représentation du 2nd degré :

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie DAVAL, Principale Collège Costa-Gavras – Le Mans	Madame Nathalie RIES, Principale Collège Guillaume Apollinaire - Bouloire

Monsieur Frédéric BARD, Proviseur Lycée Paul Scarron – Sillé-le-Guillaume	Madame Sylvie CRISCOLO, Provisseure Lycée Bellevue – Le Mans
Madame Caroline BATTEUX-LEVEAU, Principale Collège Pierre Belon – Cérans-Foulletourte	Monsieur Eric SAILLEAU, Principal Collège Pierre Reverdy – Sablé-sur-Sarthe

- Monsieur Michel-Christian HOUDU, IA-IPR Etablissement et vie scolaire
- Monsieur Vincent FEVRIER, IA-IPR Etablissement et vie scolaire
- Madame Blandine CARO, CPE Collège Kennedy – Allonnes
- Monsieur Nicolas LOISON, CPE Collège Léon Tolstoï – Le Mans
- Madame Caroline RIGAL, Infirmière scolaire, formatrice EAS – Collège Gabriel Goussault - Vibraye
- Madame Cindy PICARD, Assistante sociale – Collège Reverdy – Sablé-sur-Sarthe

Article 4

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans, le 19 mars 2025

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des
services de l'Éducation nationale,

Signé

Dominique POGGIO

DSDEN

72-2025-02-05-00001

Arrêté_Carte_Scolaire_R2025_05_02_2025.docx

ARRÊTÉ DU 05 FÉVRIER 2025 RELATIF A LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2025

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Vu le décret du 11 juillet 1979 portant délégation de pouvoirs

Vu l'avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 28 janvier et 4 février 2025

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 4 février 2025

ARRÊTE

A) ENSEIGNEMENT PRÉÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE

ARTICLE 1 – Est prononcé dans le département de la Sarthe, à compter de la rentrée scolaire 2025, l'ajout d'un poste dans les écoles suivantes :

0720151Y	École maternelle publique	SAINT EXUPERY	ECOMMOY
0720621J	École maternelle publique	GERMAIN PILON	LE MANS
0721269N	École maternelle publique	MONTAIGU	LE MANS
0721054E	École maternelle publique		LOUÉ
0720890B	École maternelle publique	LE PETIT PRINCE	MAROLLES LES BRAULTS
0721249S	École élémentaire publique	CAMILLE SOUCHU	CÉRANS FOULLETOURTE
0720703Y	École élémentaire publique	JULES FERRY	LE MANS
0721069W	École élémentaire publique		LOUÉ
0720786N	École élémentaire publique	JACQUES PRÉVERT	SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE
0720542Y	École primaire publique		BEAUMONT SUR SARTHE
0721020T	École primaire publique	GISÈLE HALIMI	COULONGÉ
0720439L	École primaire publique	JEAN BAPTISTE GALAN	LAIGNÉ EN BELIN
0720884V	École primaire publique	GILLES MÉNAGE	SABLÉ SUR SARTHE
0720883U	École primaire publique	SAINT EXUPÉRY	SABLÉ SUR SARTHE

ARTICLE 2 – Est prononcé dans le département de la Sarthe, à compter de la rentrée scolaire 2025, le retrait d'un poste dans les écoles suivantes :

0720869D	École maternelle publique	JULES FERRY	ALLONNES
0720871F	École maternelle publique	PAULINE KERGOMARD	CHAMPAGNÉ
0721058J	École maternelle publique	ARTHUR RIMBAUD	LE MANS
0720864Y	École maternelle publique	CLAUDE BERNARD	LE MANS
0720614B	École maternelle publique	JULES FERRY	LE MANS
0720865Z	École maternelle publique	LUCIE AUBRAC	LE MANS
0721266K	École maternelle publique	NINA SIMONE	LE MANS
0720609W	École maternelle publique	VIVALDI	LE MANS
0720213R	École maternelle publique	SAINT EXUPERY	MAYET
0720278L	École maternelle publique	AMSTRAMGRAM	PARIGNÉ L'ÉVÊQUE
0721002Y	École maternelle publique	LA PASTOURELLE	SAINT MARS D'OUTILLÉ
0721265J	École maternelle publique	AU FIL DU CASSEAU	YVRÉ LE POLIN
0720549F	École élémentaire publique	PAUL SEGRETAIN	BESSÉ SUR BRAYE
0720471W	École élémentaire publique	GEORGES BRASSENS	LE LUDE

0720721T	École élémentaire publique	CAMILLE CLAUDEL	LE MANS
0721061M	École élémentaire publique	PAUL ÉLUARD SABLONNIÈRE	LE MANS
0720477C	École élémentaire publique	LOUIS PASTEUR	MAMERS
0721277X	École élémentaire publique	PIERRE ET MARIE CURIE	NOYEN SUR SARTHE
0721015M	École élémentaire publique	MAURICE GENEVOIX	SARGÉ LÈS LE MANS
0720321H	École élémentaire publique	ALBERT GRÉGOIRE	SPAY
0720287W	École élémentaire publique	ROLAND DERET	SAINT GERVAIS EN BELIN
0720744T	École élémentaire publique	CLAUDE CHAPPE	SAINT MARS LA BRIÈRE
0720600L	École primaire publique	ALBERT CAMUS	COULAINES
0720146T	École primaire publique	ANDRÉ GRASSIN	FATINES
0720420R	École primaire publique	RENÉ CASSIN	GUÉCÉLARD
0721446F	École primaire publique	JULES FERRY	LA FLÈCHE
0720434F	École primaire publique	LOUIS PASTEUR	LA FLÈCHE
0720693M	École primaire publique	RENÉ DESCARTES	LE MANS
0720677V	École primaire publique		ROUILLON
0720320G	École primaire publique	VAL DE TAUDE	SOUVIGNÉ SUR SARTHE
0720292B	École primaire publique		SAINT PAVACE
0721077E	École primaire publique	CASIMIR ROUZAY	SAINTE JAMME SUR SARTHE
		RPI 58	ROUÉSSÉ VASSÉ/PARENNES

C) POSTES DE REMPLACEMENTS

ARTICLE 3 – Est prononcé dans le département de la Sarthe, à compter de la rentrée scolaire 2025, l'ajout de 14 postes de remplacement.

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale,

Signé

Dominique POGGIO